

PRESCRIPTIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**Place du Couderc**

- ***CIRCULATION***

- Circulation interdite sur l'emprise des travaux durant la période des travaux sauf riverains.

- ***STATIONNEMENT***

- Interdit et gênant sauf entreprise chargée des travaux de 7H30 à 18H sur l'emprise des travaux et utilisé pour la circulation des véhicules.

Rue du Rocher

- ***CIRCULATION***

- Circulation interdite sur l'emprise des travaux durant la période des travaux
Déviation par la rue du 8mai et la rue des cèdres.

- ***STATIONNEMENT***

- Interdit et gênant sauf entreprise chargée des travaux de 7H30 à 18H sur l'emprise des travaux et utilisé pour la circulation des véhicules.

Rue du 8 mai

- ***CIRCULATION***

Circulation interdite lors de la traversée de la rue, déviation par la rue de Monclar et la rue d'Eschentzwiller.

- ***STATIONNEMENT***

- Interdit et gênant sauf entreprise chargée des travaux de 7H30 à 18H sur l'emprise des travaux et utilisé pour la circulation des véhicules.

Rue de Monclar et rue des Jardins

- ***CIRCULATION***

- Circulation interdite lors des travaux dans la rue, déviation par la rue du 8 mai et la rue d'Eschentzwiller.

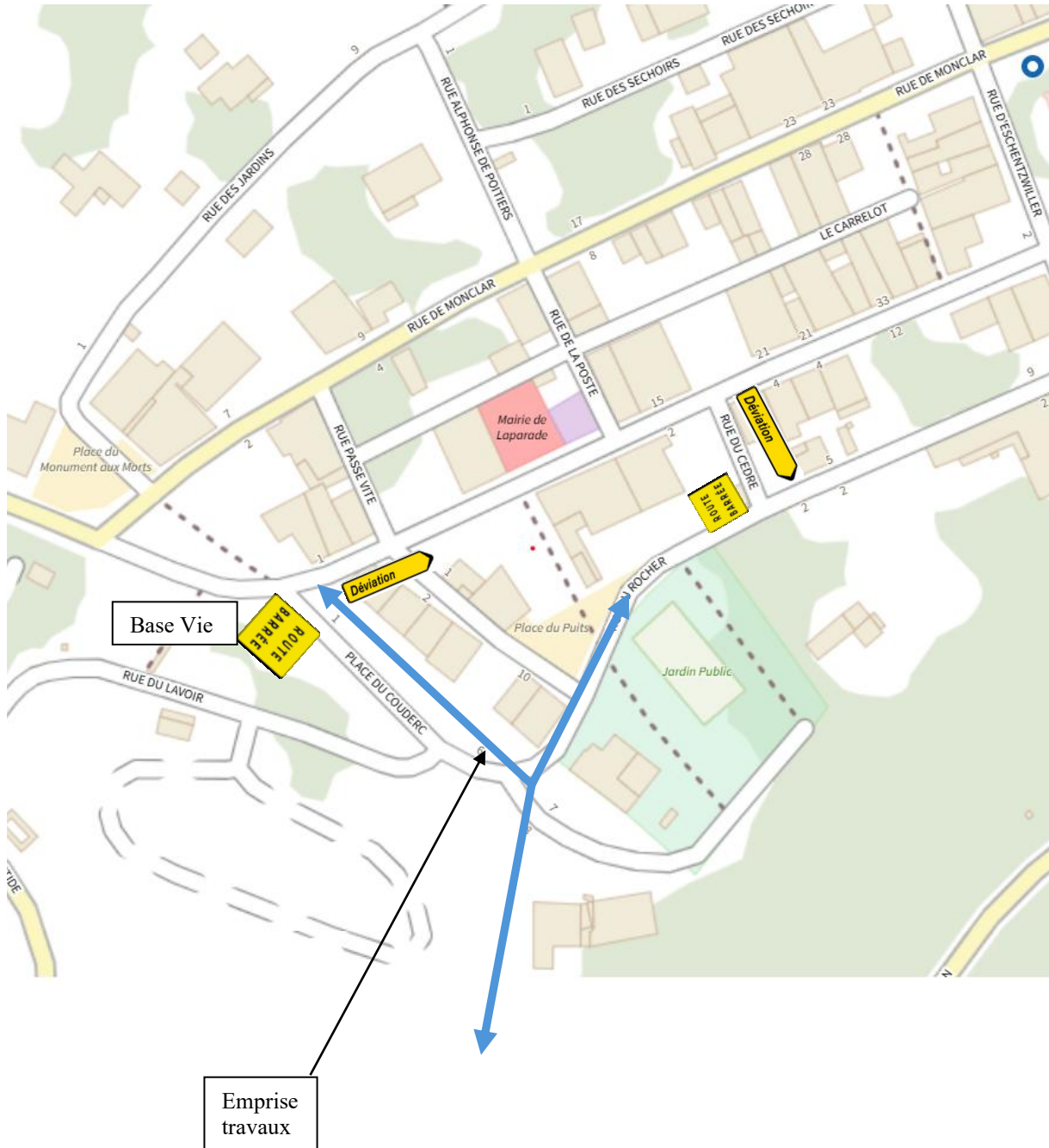
- ***STATIONNEMENT***

- Interdit et gênant sauf entreprise chargée des travaux de 7H30 à 18H sur l'emprise des travaux et utilisé pour la circulation des véhicules.

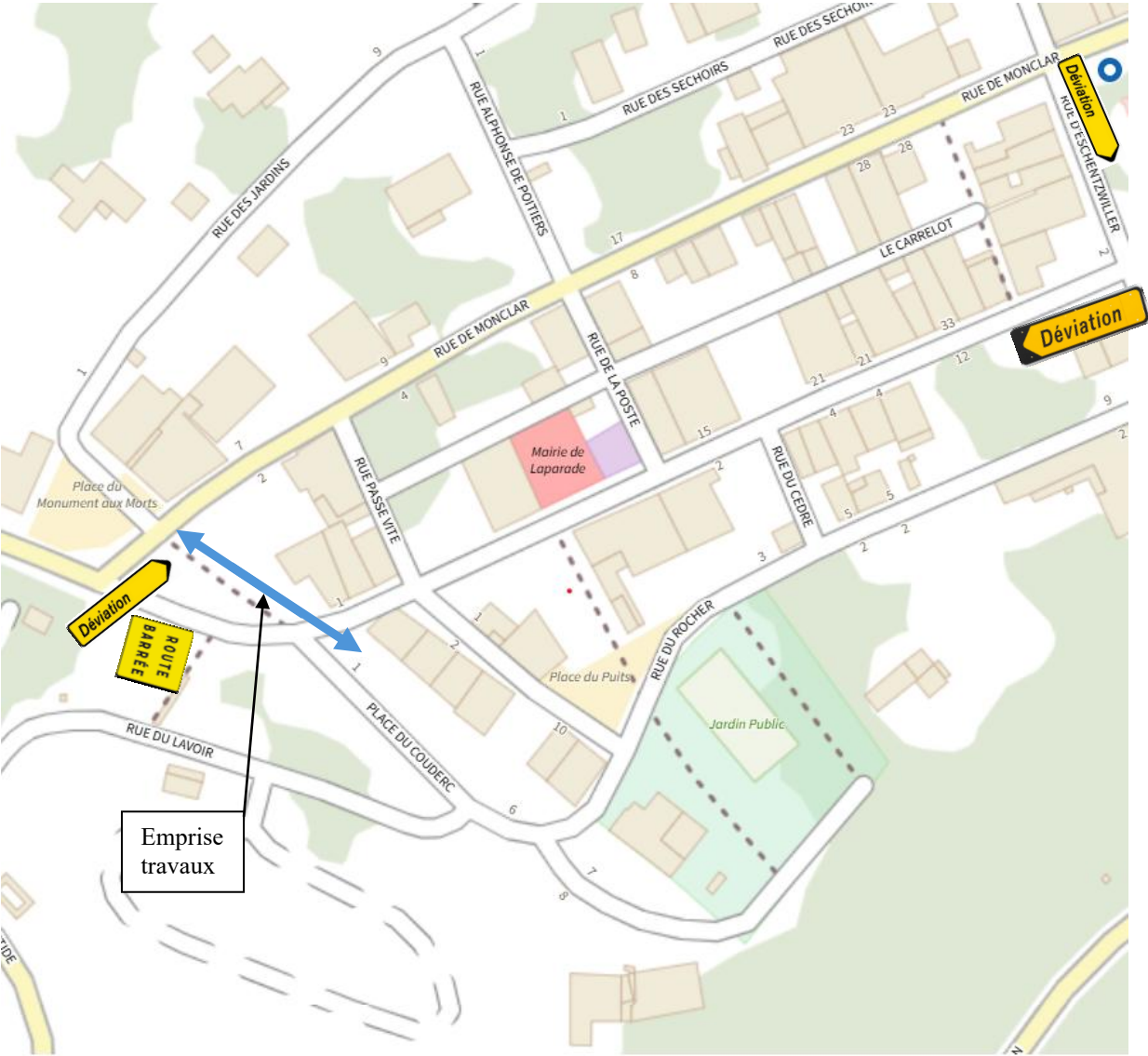
PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

Les traversées des piétons pourront être temporairement déplacées selon l'avancement des travaux, le balisage nécessaire sera alors mis en place.

Phase travaux = Place du Couderc et rue du Rocher



Phase travaux = Traversée de la rue du 8 mai



VRS + conteneur outils +
WC autonome